

# SYNDICAT D'INITIATIVE DE PUYLOUBIER

## BROCANTE / VIDE-GRENIERS

### REGLEMENT :

6 euros le mètre linéaire - Parking gratuit - Petite restauration – Buvette

### Informations pratiques

Début de la manifestation: 6h00 place de la Mairie et rues adjacentes (se présenter aux placiers)

Les emplacements seront réservés jusqu'à 7h30 Prévoyez chaises et parasols... En cas d'intempéries importantes la moitié du montant de l'inscription sera remboursée. Les désistements avec remboursement seront acceptés jusqu'à 1 semaine avant la date de la brocante.

**La vente d'objets neufs ou de tout produit alimentaire n'est pas autorisée.**

Fin de la manifestation 18h00 (Le remballage ne pourra intervenir qu'à compter de 18h00)

### Emplacements:

Les stands proposés sont de 2 - 4 - 6 ou 8 mètres. Le placement est assuré par l'organisateur.

Devant les abus et les exigences de certains, nous ne prendrons plus en compte les demandes personnelles pour l'emplacement des stands.

L'exposant s'engage à:

- occuper strictement la place numérotée qui lui sera attribuée
- à obtenir l'accord d'un membre du Syndicat d'initiative avant toute installation.

Si le candidat exposant s'installe sur un emplacement non autorisé il se verra exclu immédiatement de la manifestation. Les enfants mineurs des exposants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### Réglementation/Inscription:

Depuis janvier 2009 une nouvelle loi est entrée en application concernant l'organisation des brocantes et des vide-greniers:

- l'exposant particulier ne peut participer qu'à 2 manifestations maximum au cours de l'année civile.
- l'exposant particulier doit signer une attestation sur l'honneur de non – participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- l'exposant particulier n'est autorisé qu'à vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

Vous trouverez donc ci-joint ou sur onglet inscription de la page du site dans " Manifestations -Brocante&Vide-Greniers – Inscription" une attestation sur l'honneur à remplir et à signer. Cette attestation servira de bulletin d'inscription. Vous devez l'accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du Syndicat d'Initiative de Puylobier du montant correspondant au nombre de mètres que vous souhaitez.

### CONTACTS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**Téléphone: 06 83 28 98 86 / 06 13 28 19 25**

Courrier : Syndicat d'Initiative de Puylobier Square Casanova BP 24 - 13114  
PUYLOUBIER Mail: [s.i.puylobier@hotmail.fr](mailto:s.i.puylobier@hotmail.fr)

Retrouvez toutes les infos utiles ainsi que le bulletin d'inscription sur le site :

<http://si-puylobier.13.fr>